

---

## CTL DISI Sud-Est du 29 août 2016

---

### Evolution du périmètre de la DISI Sud-Est

#### Rattachement du pilotage fonctionnel des deux ESI des DOM

Lors du CTR du 18/11/2015 il a été précisé que compte tenu de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions métropolitaines, il convenait de mettre en cohérence le périmètre géographique des délégations avec celui des 13 nouvelles régions, de façon à ce que tous les départements d'une même nouvelle région administrative relèvent d'une même délégation inter-régionale. Cette évolution de périmètre a conduit à un redécoupage de 9 à 8 délégations, Ce dernier va prendre effet d'ici la fin de l'année 2016. À ce titre, la délégation de Marseille sera composée, à partir du 1/09/2016, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Corse, des départements d'outre-mer et des deux collectivités d'outre-mer de la Guadeloupe.

Par cohérence, au vu de nos modes de fonctionnement et des nombreuses relations entre les délégations, les directions territoriales et les DISI, il est apparu nécessaire de revoir en conséquence le périmètre de la DISI Sud Est,

**Selon les termes d'une note nationale datée du 1er août dernier**, elle prendra en charge, **à compter du 1/09/2016**, le pilotage fonctionnel des ESI de Fort-de-France (Martinique) et de St-Denis de la Réunion précédemment rattachés respectivement à la DISI Paris Normandie et à la DISI Paris Champagne. Notre site intranet sera actualisé en conséquence ( organigramme, liens ,etc.).

**Une précision** : ces ESI restent administrativement rattachés à la direction territoriale conformément au choix arrêté lors de la création des DISI.

- **ESI de St-Denis de la Réunion**
- Dirigé par une inspectrice principale, il dispose actuellement d'un effectif de 29 agents (cadre inclus) : 5 A, 18 B et 5 C. Se rajoutent les deux agents de la cellule informatique de Mayotte, animés fonctionnellement par l'ESI de la Réunion,
- **Missions :**
  - ✓ **L'Assistance Téléphonique AT Océan Indien** point d'entrée unique de toutes les demandes d'assistance en matière informatique pour la Réunion et Mayotte a minima hors des heures d'ouverture des AT spécialisées métropolitaines.
  - ✓ **La Cellule Informatique Départementale (CID)** a en charge les missions d'installation et de dépannage sur sites (matériel/logiciel) ainsi que la gestion du parc informatique. Au sein de la CID, des agents assurent également la gestion des consommables informatiques et du site intranet de la DRFIP de la Réunion.
  - ✓ **Le Support aux Infrastructures Locales (SIL)** assure la gestion des réseaux et des serveurs des départements de la Réunion et de Mayotte.
  - ✓ **La cellule Éditique** gère les impressions et la mise sous pli de divers services locaux.
  - ✓ **Le pôle développement** a une mission nationale de développement en langage PHP. Il réalise également des applications répondant à des besoins identifiés localement.

➤ **ESI de Fort de France**

- Dirigé par un Inspecteur Divisionnaire, il dispose actuellement d'un effectif de 20 agents (cadre inclus) : 3 A, 13 B et 3 C. Se rajoutent les 5 agents de la Guadeloupe (CID/SIL) et les 3 agents de la Guyane (CID/SIL), rattachés fonctionnellement à l'ESI de la Martinique,
  
- **Missions :**
  - ✓ **Le pôle interrégional (Antilles-Guyane et Saint-Pierre et Miquelon) d'AT Océan Atlantique** (Assistance Téléphonique) est le point d'entrée unique de toutes les demandes d'assistance en matière informatique. Il assure également l'assistance du Recouvrement Impôt et la gestion des sites intranet de Martinique et St Pierre et Miquelon.
  - ✓ **La Cellule Informatique Départementale (CID)** est en charge des missions d'installation, de dépannage sur sites (matériel/logiciel) et de la gestion du parc informatique.
  - ✓ **Le Support aux Infrastructures Locales (SIL)** assure la gestion des réseaux et des serveurs des départements de Martinique, Guadeloupe, Guyane et St Pierre et Miquelon, ainsi que de la sécurité informatique et de la téléphonie.
  - ✓ **La Mission Audit et Sécurité** s'occupe de la sécurisation des locaux techniques, de la conformité des équipements et des dispositifs de sauvegarde pour la Martinique avec un rôle de soutien pour la Guadeloupe, la Guyane et Saint-Pierre et Miquelon.
  - ✓ **La cellule Éditique** gère les impressions pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et les consommables pour la Martinique.

➤ **Impacts pour la DISI Sud Est**

La DISI prend en charge le pilotage fonctionnel de ces établissements ce qui recouvre l'accompagnement des orientations du SSI et la réalisation de toutes les missions qui leur sont attribuées. A ce titre, nous nous attacherons à accueillir au mieux ces deux ESI et leurs cadres dans la DISI SE. En particulier, nous veillerons, avec les adaptations nécessaires de part et d'autre, à les insérer dans nos modes de fonctionnement; à les intégrer dans nos réseaux d'animation, dans le PDCI, etc.,

De même, l'encadrement de ces ESI sera associé à nos diverses instances de gouvernance dont les modalités seront adaptées (recours accru à la visio, prise en compte des décalages horaires ,...),

Les divers intranets seront actualisés dans les meilleurs délais.

Exception faite de rares frais de déplacement de la part de la Direction de la DISI, Il n'y aura aucune incidence au plan budgétaire, les agents de ces'ESI étant rattachés administrativement aux DRFiP.

**A l'issue de plusieurs mois de fonctionnement, un point d'étape approfondi sera réalisé et évoqué en CTL.**